

Avis public d'élection

Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly

Date du scrutin 30 octobre 2022

Par cet avis public, Diane Laroche présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

Poste de mairesse ou maire
Poste de conseillère ou conseiller 2
Poste de conseillère ou conseiller 5

2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau de la présidente d'élection aux jours et aux heures suivants :

Du 16 septembre 2022 au 30 septembre 2022

Horaire

Lundi	De 9h00 à 12h00	De 13h00 à 16h00
Mardi	De 9h00 à 12h00	De 13h00 à 16h00
Mercredi	De 9h00 à 12h00	De 13h00 à 16h00
Jeudi	De 9h00 à 12h00	De 13h00 à 16h00

Attention : le vendredi 30 septembre 2022, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche 30 octobre 2022, de 10 h à 20 h**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 23 octobre 2022, de 12 h à 20 h**

4. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Jacynthe Gauthier
5. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.


Diane Laroche, présidente d'élection

Adresse : 3870, chemin de Tilly Saint-Antoine-de-Tilly

Téléphone : 418 886-2441 poste 103

Signature

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly, le 8 septembre 2022



Diane Laroche, présidente d'élection